

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 Mai 2015

Communauté de Communes Côte de Penthièvre : rapport annuel 2014 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2014 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif (compétence transférée à la Communauté de Communes Côte de Penthièvre) est présenté au Conseil municipal qui n'émet aucunes observations particulières.

Devis – Factures Le Conseil décide de reporter à la prochaine séance l'étude des devis relatifs à l'acquisition de stores pour la partie extension de la salle polyvalente et l'aménagement de l'accueil de la mairie. Sont approuvés par ailleurs :

- les devis de la Société DECOLUM: 4 160,45 € TTC pour la fourniture de décors et 426 € TTC pour la fourniture de guirlandes led
- la facture de la Société SELF SIGNAL : 3 714,96 € TTC pour la fourniture de numéros de rues dans le cadre de l'adressage
- la facture de CAMARD TP : 2 347,20 € TTC pour des travaux de réseau d'eaux pluviales à Coetbily, travaux qui avaient été validés par la Commission Travaux
- le devis de la SARL DELACROIX : 14 784 € TTC pour le débroussaillage de 66 kms de routes goudronnées et 22 kms de chemins ruraux
- la facture de la Société MICRO CONTACT : 844 € pour le remplacement d'un ordinateur, indispensable dans le cadre de la reprise de l'instruction des autorisations de droit des sols par la commune au 1^{er} juillet prochain

Acquisition d'ordinateurs pour l'école et le cybercommune – délibération de principe Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches dans le cadre de l'acquisition de matériels informatique pour l'école et le cybercommune, dans la limite d'une enveloppe maximale de 8 000 €

Etude du Marais Suite aux grosses marées récentes la digue du marais a rompu créant une brèche par laquelle l'eau s'infiltré préférentiellement et menace des habitations, route et activité économiques. La commune souhaite aujourd'hui envisager soit la réhabilitation de la digue existante, soit sa destruction et son déplacement pour assurer la préservation des installations existantes à protéger. Une étude doit donc être lancée, elle porte sur l'élaboration de trois scénarios minimum de réestuarisation du marais des Sables d'Or, en prenant en compte la digue actuelle :

- soit par la réhabilitation de la digue sur son tracé actuel
- soit par la destruction de la digue actuelle et son déplacement à un endroit à déterminer par l'étude,
- soit par la suppression totale de la digue actuelle, sans reconstruction.

Le coût global est estimé à 25 000 € TTC : 20 000 € TTC pour la tranche ferme (étude) et 5 000 € TTC pour la tranche conditionnelle (réalisation de l'Avant Projet Définitif de réalisation de travaux). L'Agence de l'Eau est susceptible de subventionner à hauteur de 50 % pour la tranche ferme uniquement, 30% pourraient être recherché auprès d'autres partenaires financiers.

Le Conseil approuve la réalisation de l'étude de réestuarisation du marais des Sables d'Or et la prise en compte de la digue actuelle et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et notamment à solliciter les subventions.

Temps d'Activités Périscolaires : Activité Tennis – validation de la convention Dans le cadre des activités périscolaires du 5^{ème} et dernier cycle de l'année scolaire, le Conseil autorise Madame CHAUVEAU Gaëlle, adjointe aux Affaires scolaires, à signer avec le tennis Club de Fréhel la convention relative à la mise en place d'une activité tennis, qui a lieu le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30. Le coût de la prestation s'élève à 40 euros par séance. Seront également pris en charge, sur facturation par l'Association, les achats de balles si nécessaires.